

# CONTRAT D'ASSURANCE – GESTATION DE MÈRES PORTEUSES ÉQUINES

## 1. Parties concernées

Partie assurée

Nom :

Adresse :

Coordonnées :

(« l'Assuré »)

Assureur

ETC Hans Smet

(« l'Assureur »)

## 2. Objet de l'Assurance

Type de couverture :

Couverture d'assurance pour une jument porteuse gestante, propriété d'ETC Hans Smet, prenant effet à partir du 45e jour jusqu'au 315e jour de la gestation, calculé à partir de la date du transfert embryonnaire.

Détails de l'embryon / de la gestation :

La gestation est portée par la jument mentionnée dans le contrat de location joint, et l'embryon a été transféré sous la supervision de l'Assureur.

## 3. Période d'Assurance

Ce contrat offre une couverture du 45e jour après le transfert embryonnaire jusqu'au 315e jour de la même gestation.

## 4. Valeur Assurée

En cas de :

- Perte de la gestation (fausse couche, avortement, mort-né, résorption ou décès de la jument porteuse),

L'Assureur, Hans Smet ETC, mettra à disposition une (1) jument porteuse gratuitement pour un nouveau transfert embryonnaire durant l'année civile suivant celle du transfert initial.

Le transfert embryonnaire devra se dérouler exclusivement dans les installations d'ETC Hans Smet et être effectué par leur personnel.

Un nombre illimité de transferts embryonnaires peut être réalisé dans des juments de Hans Smet ETC jusqu'à l'obtention d'une gestation atteignant le 45<sup>e</sup> jour durant l'année suivant celle du transfert initial.

Dès qu'une gestation atteint le jour 45, l'obligation de l'Assureur est considérée comme remplie.

Les gestations supplémentaires obtenues durant la même saison seront facturées selon le contrat standard de l'Assureur.

## **5. Conditions d'Assurance**

Événements couverts :

- Fausse couche, avortement, mort-né, résorption.
- Décès de l'embryon ou de la gestation dû à une maladie, un accident ou une cause naturelle pendant la période de gestation.

Exclusions :

- Non-respect des vaccins obligatoires :
  - Grippe équine (annuel)
  - Tétanos (annuel)
  - Herpèsvirus équin (rhinopneumonie) aux 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> mois de gestation (obligatoire dans le cadre de l'assurance)
- Gestation gémellaire suite à la division de l'embryon in utero
- Soins vétérinaires incorrects ou négligents
- Actes frauduleux ou informations erronées

## **6. Obligations de l'Assuré**

L'Assuré s'engage à :

- Faire examiner régulièrement la jument par un vétérinaire agréé et suivre ses recommandations.

- Informer immédiatement l'Assureur en cas de signes de perte de gestation, d'anomalies ou du décès de la jument.

## **7. Procédure de Sinistre**

Le sinistre doit être signalé par écrit dans les 5 jours ouvrables suivant la constatation de la perte de la gestation, de l'avortement ou du décès de la jument par un vétérinaire agréé.

Documents requis :

Rapport vétérinaire confirmant la perte de la gestation ou le décès de la jument.

Les demandes sont évaluées et traitées dans un délai de 30 jours après la réception complète de la documentation.

## **8. Déclaration Vétérinaire**

Un vétérinaire agréé d'ETC Hans Smet confirmera que la gestation a atteint le 45e jour et qu'un battement cardiaque visible est présent.

Des examens supplémentaires peuvent être effectués par l'Assuré. En cas d'anomalies ou de perte de gestation, l'Assureur doit être informé immédiatement.

La déclaration sera remise à l'Assureur sur demande.

## **9. Prime et Modalités de Paiement**

Prime : 350 €

Paiement dû : au 45e jour de la gestation

Paiement tardif : peut entraîner la suspension ou la résiliation de la couverture, moyennant notification écrite.

## **10. Résiliation ou Annulation**

Ce contrat peut être résilié :

- Automatiquement si la gestation se termine avant le 45e jour.
- Aucun remboursement n'est prévu une fois la couverture commencée.

## **11. Droit Applicable et Juridiction Compétente**

Ce contrat est régi par le droit belge. Les litiges découlant de ce contrat relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de Gand, Belgique.

## 12. Signatures

En signant, les deux parties reconnaissent avoir lu, compris et accepté toutes les conditions du présent contrat.

Signature de l'Assuré :

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Signature de l'Assureur (Hans Smet ETC) :

Nom : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## Annexes

Contrat de location de la jument porteuse